

RESOLUTION

Proposée par :

CSI sur les Paysages Culturels (ISCLL)

CSI sur l'architecture en terre (CIAV)

CSI sur la documentation (CIPA)

CSI sur l'énergie, le développement durable et le changement climatique (ISCES)

CSI sur la préparation aux risques ISC (ICORP)

ICOMOS Canada

ICOMOS Ireland

ICOMOS Maroc

ICOMOS Turkey

US/ICOMOS

The National Museum of Denmark (Jørgen Hollesen)

Kristal Buckley (ICOMOS Australie)

Cathy Daly (ICOMOS Ireland, Groupe de travail)

Rodney Harrison (UK-ICOMOS)

Adam Markham (US/ICOMOS) Groupe de travail)

William P. Megarry (ICOMOS Ireland, Groupe de travail)

Andrew S. Potts (US/ICOMOS), Groupe de travail)

Soumise par le Conseil d'Administration de l'ICOMOS

19GA 2017/xx – Mobiliser l'ICOMOS et la communauté du patrimoine culturel pour répondre aux défis du changement climatique

La 19^e Assemblée générale de l'ICOMOS,

Reconnaissant que le changement climatique est devenu l'une des menaces principales et grandissantes pesant sur les communautés humaines et leur patrimoine; qu'il existe des preuves irréfutables que le niveau inégalé jusqu'à présent des concentrations en gaz à effets de serre, causées par les activités humaines telle que la combustion d'énergies fossiles et la déforestation, contribue au changement climatique, qui recouvre notamment le réchauffement des océans et de l'atmosphère, la montée du niveau de la mer, le recul de la neige et de la glace; que ces tendances sont, d'après les prévisions, amenées à s'amplifier; et que les effets défavorables vont croissant.

Rappelant l'engagement de long terme de l'ICOMOS sur le changement climatique et le patrimoine culturel à travers la résolution de sa 15^{ème} Assemblée générale (Xi'an 2005); ainsi que le travail important effectué par le Conseil Scientifique (SC) et les Comités Scientifiques Internationaux (CSI), dont en particulier les Comités scientifiques internationaux sur l'énergie et le développement durable, l'architecture en terre, le patrimoine polaire, et la préparation aux risques, ainsi que le Comité Consultatif (CC) et de nombreux Comités Nationaux (CN).

Rappelant la réunion d'experts qui s'est tenue dans la ville hôte de la 19^{ème} Assemblée générale – Delhi, Inde- le 22 mai 2007, sous le titre 'Atelier international sur les effets sur le patrimoine culturel

du changement climatique' qui avait reconnu l'importance des réponses apportée par le patrimoine culturel à l'adaptation climatique, et le potentiel, pour le patrimoine culturel, à contribuer au système global de régulation du changement climatique.

Rappelant aussi le symposium du CS intitulé 'Patrimoine culturel et changement climatique', qui s'est tenu à Prétoria, Afrique du Sud, le 7 octobre 2007 et a souligné que la perte et la destruction sont des dimensions du changement climatique et du patrimoine, au même titre que la conservation; a noté 'l'importance de l'impact social local' d'une telle perte et appelé les communautés à participer, à leur mesure, à la définition des priorités en découlant.

Rappelant enfin la 'Stratégie d'aide aux Etats parties à la Convention pour mettre en place des réponses de gestion adéquates' adoptée par le Comité du patrimoine mondial à sa 30ème session à Vilnius ainsi que le 'Document d'orientation sur les effets des changements climatiques sur les biens du patrimoine mondial' (Document d'orientation) adopté par l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention du PM à sa 16^{ème} session (UNESCO 2007) et la contribution positive de l'ICOMOS à leur élaboration.

Prenant en compte le rôle de catalyseur du patrimoine culturel pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies en 2015, incluant les objectifs 7 (énergie propre à un coût abordable) et 13 (mesures relatives à la lutte contre le changement climatique), et son rôle explicite identifié par la cible 11.4 de l'ODD 11 ainsi que par le cadre défini à Sendai pour la réduction du risque de catastrophe, le nouveau programme urbain des Nations unies et encore le travail en cours de la Force de Travail de l'ICOMOS pour le développement durable, en liaison avec les ODD.

Notant l'adoption de l'Accord de Paris en 2015 durant le 21ème session de la Conférence des Etats parties (COP21) dans le périmètre de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), ainsi que la décision prise à la 41ème session du Comité du patrimoine mondial (Cracovie 2017) soulignant que 'l'évidence croissantes des effets du climat sur les sites patrimoine mondial confirme la nécessité d'une action rapide et urgente pour réduire le réchauffement climatique et le besoin d'une action concertée ambitieuse de tous les pays pour garantir la mise en oeuvre complète de l'Accord de Paris'.

Notant "*Mālama Honua – prendre soin de notre planète Terre*" une déclaration d'engagement des participants au voyage Nature-Culture organisé conjointement par l'ICOMOS et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) au Congrès mondial pour la Conservation qui s'est tenu à Hawaii, USA, en 2016, et qui appelait les acteurs de la nature et de la culture à collaborer face à l'urgence des défis globaux, notamment en proposant des solutions intégrées nature-culture répondant à l'Accord de Paris.

Prenant en considération la décision 41 COM 7 adoptée lors de la 41ème session du Patrimoine mondial (Cracovie 2017) qui demande que "vu l'urgence de la question des effets climatiques sur les sites PM, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives donnent la priorité, dans la limite de leurs ressources et temps disponibles, à l'actualisation du [Document d'orientation], pour permettre son examen par le Comité à sa 42 ème session en 2018".

APPRECIÉ le travail considérable accompli par les membres de l'ICOMOS, les CSIs, les CNs en exprimant les voix du patrimoine culturel dans le processus de la CCNUCC, incluant le COP 21, le COP22 (Marrakech 2016), et le COP23 (Bonn 2017); en promouvant une action climatique à travers le réseau de l'ICOMOS.

APPRECIÉ également le travail fourni par l'UNESCO, notamment le Centre du patrimoine mondial, le secteur de la culture, le secteur des sciences et d'autres programmes, pour jouer un rôle d'entraînement en matière de changement climatique et de patrimoine.

SOULIGNE (i) que le patrimoine culturel est à la fois victime du changement climatique et source de résilience pour les communautés (ii) que les sites patrimoniaux ainsi que le patrimoine intangible des communautés, leurs savoir-faire et leurs pratiques constituent un réceptacle inestimable de données et de stratégies pour répondre au changement climatique, alors même que ces ressources sont menacées par ce changement (iii) la valeur des réponses du patrimoine culturel pour la réduction du risque climatique ou l'adaptation à ses effets.

SALUE l'adoption de l'Accord de Paris et encourage tous les membres de l'ICOMOS à renforcer leurs efforts pour appuyer sa mise en oeuvre et identifier des réponses qui s'appuient sur le patrimoine ou les paysages culturels, étant donné la nécessité d'une réduction rapide et massive des émissions, afin de maintenir la hausse des températures bien en deçà de 2°C; le besoin de prendre en compte, dans les efforts d'adaptation, les communautés vulnérables et les écosystèmes et d'améliorer la compréhension et l'action en matière de dégâts et de destruction résultant du changement climatique; et l'exigence de solidarité avec les nations les plus impactées par le- ou les moins capables de supporter le coût du- changement climatique, afin de leur permettre de sauvegarder leur patrimoine.

SALUE également la décision du GIEC, lors de sa 43^{ème} session d'accorder, dans son sixième rapport d'évaluation (RA6), une importance particulière aux impacts du changement climatique sur les villes et de préparer trois rapports spéciaux additionnels ; d'inclure dans son septième rapport (2023-2028) un rapport spécial sur le changement climatique et les villes, et SOULIGNE l'opportunité d'améliorer la relation entre le travail scientifique de l'ICOMOS et de ses membres et les processus du GIEC, en particulier la possibilité d'un rapport spécial sur le changement climatique et le patrimoine culturel dans un futur cycle du GIEC.

SALUE les décisions relatives au changement climatique adoptées par le Comité du patrimoine mondiale durant ses 40^{ème} et 41^{ème} sessions, et en conséquence, la création par le Directeur général de l'ICOMOS d'un Groupe de Travail sur le changement climatique et le patrimoine (GT) afin d'aider le Secrétariat (Unités Patrimoine mondial) à répondre aux requêtes adressées à l'ICOMOS par le Comité.

DEMANDE au Conseil d'administration, en coordination avec le CS, le CC et avec le soutien du Directeur général et du Secrétariat, dans la limite de leurs possibilités, de donner la priorité à l'action sur, et à la mise en place de mécanismes appropriés de suivi de, la politique de l'ICOMOS en matière de changement climatique et son engagement dans le cadre de l'Accord de Paris; des expériences acquises à travers le travail des CSIs et des CNs; du travail du GIEC et des actualisations scientifiques; et du travail de l'UNESCO, de l'IUCN, et du Centre international d'études pour la conservation et la restauration (ICCROM) et autres institutions concernées, en s'appuyant, comme de besoin, sur le GT.